

Justice

Le plaidoyer d'Edmond Simeoni pour Alain Orsoni

Alain Orsoni a entamé une grève de la faim, il y a vingt-cinq jours ; cet événement m'interpelle sur deux plans. En tant que médecin, je suis très inquiet car nous entrons dans une période très dangereuse pour la santé du patient qui est, soit menacé à chaque instant au point de vue vital, soit exposé à un risque de séquelles graves s'il poursuit sa grève.

En tant que citoyen, je suis une fois de plus scandalisé par le comportement de la justice, dès lors que les juridictions spéciales interviennent en Corse. Cet homme est incarcéré depuis le mois de juin 2009 et on lui reproche des actes dont je n'ai aucune connaissance. Par contre, je suis à même d'apprécier la manière dont on le traite et j'estime de mon devoir de le dire publiquement.

Il est détenu dans le cadre de la JIRS de Marseille ; le juge d'instruction l'a entendu très brièvement, une seule fois depuis son incarcération, et d'ailleurs même pas sur les faits reprochés. Et depuis, malgré les protestations de l'intéressé, de ses avocats, du collectif d'avocats contre la justice d'exception, de la Ligue des droits de l'Homme, les refus de mise en liberté se sont accumulés, sans aucune audition et sans débat contradictoire ; sous la pression de la grève de la faim, le juge, contraint et forcé, va l'auditionner le 30 mars ; il est dans un état d'affaiblissement extrême ; quelles seront les conséquences sur l'évolution de son dossier et quelle serait la validité d'un nouveau refus de liberté assis sur une audition effectuée dans ces conditions ?

La juridiction de Marseille, spécialisée dans le grand banditisme, est mise en cause sévèrement par la Ligue des droits de l'Homme, au-dessus de tout soupçon de partialité ; en effet, elle l'accuse de ne pas "respecter la présomption d'innocence, le droit de la défense et la dignité humaine".

Dans cette affaire, il n'est que temps de revenir à l'application stricte du droit et de trouver, dans l'extrême urgence, une solution conforme à la justice, élément central de la démocratie. Le risque est majeur de poursuivre dans la voie de l'aberration.